

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE CHARGÉE DE RENDRE UN AVIS SUR LA MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE DE MONT-LOZÈRE-ET-GOULET EN VUE D'ÉRIGER LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAGNOLS-LES-BAINS EN COMMUNE SÉPARÉE

Les électeurs seront appelés à se prononcer sur l'élection des 11 membres de la commission consultative **le dimanche 12 novembre 2023** de 8h00 à 18H00.

Sont électeurs les personnes à la fois inscrites sur la liste électorale de la commune de Mont-Lozère-et-Goulet et qui sont soit domiciliées, soit propriétaires d'un bien sur la commune déléguée de Bagnols-les-Bains.

Pour être élu au premier tour de scrutin, chacun des candidats doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

La campagne électorale pour le premier tour est ouverte du lundi 30 octobre au samedi 11 novembre 2023 minuit.

En cas de second tour, la campagne sera ouverte le lundi 13 novembre 2023 et sera close le samedi 18 novembre 2023 à minuit.

Le cas échéant, le second tour de scrutin aura lieu **le dimanche 19 novembre 2023** de 8h00 à 18h00.

**Direction des services  
du cabinet**

Tél. : 04 66 49 67 43  
Mél. : [pref-communication@lozere.gouv.fr](mailto:pref-communication@lozere.gouv.fr)  
Bureau de la représentation de l'État

2 rue de la Rovère  
48005 Mende CEDEX